

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° AE385

présenté par  
M. Berville, rapporteur

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après la troisième phrase de l'alinéa 56, insérer la phrase suivante :

Les enfants sont les premières victimes de ces crises, compte tenu notamment des conséquences qu'elles entraînent sur les structures éducatives.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La prévention et le traitement des crises et des fragilités constitue la troisième priorité transversale mise en avant par le cadre de partenariat global. L'éducation des enfants - on l'oublie trop souvent - est la première bouleversée par ces crises, de manière parfois très dramatique (enlèvements, attaques..) ou de manière moins aiguë mais tout aussi dévastatrice (travail des enfants, déscolarisation, sous-alimentation, maladies, déplacements et séparations d'avec la famille, etc.). Les effets de la pandémie de la Covid-19 en Afrique subsaharienne en témoignent. Il importe d'insister sur cet enjeu lorsqu'on aborde la question des crises et fragilités.